



## LE FIL INFO - LETTRE D'INFORMATION DU COLLECTIF MIE 92

Ça craque de partout pour les MNA et jeunes majeurs (JM), pour les étrangers en général, dans tout le pays et en région parisienne particulièrement.

Avant l'été, des jeunes isolés, mineurs et JM, ayant fait un recours et étant en attente d'audience auprès des tribunaux pour enfant de Paris et Bobigny, avaient occupé une école désaffectée dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. De 200, ils étaient passés à 600, et face à l'inertie des pouvoirs publics, ils étaient venus installer leur campement devant le conseil d'État, accompagnés par Utopia 56. Ils en furent délogés violemment, à coup de matraques et de bombes lacrymogènes, pourchassés dans les rues de Paris, condamnés à nouveau à l'errance et aux galères.

Dans les Hauts de Seine, les jeunes qui arrivent disent tous la même chose : « On s'est présenté à la cellule MNA à Nanterre, on nous a dit de repartir, d'aller voir dans un autre département, il n'y a pas de place » ; Mohamed, 15 ans visiblement éprouvé psychiquement, contacte RESF, qui fait immédiatement une saisine au Tribunal pour enfants. Quand pourra-t-il obtenir une audience pour être au moins mis à l'abri ? On lui cherche une famille d'accueil solidaire. Mais entre-temps, Mohamed a disparu. Il appelle 48 heures plus tard, un « monsieur » l'a emmené loin. On finit par découvrir qu'il se trouve au fin fond de la Meurthe et Moselle. Un « monsieur » ? Un réseau de trafiquants ? Histoire banale, qui se répète.

Le collectif RESF MIE 92 a constaté qu'en effet, les MNA fuyaient le 92, et comme Mohamed, se retrouvaient éparpillés sur le territoire, espérant trouver mieux ailleurs...

Chiffres en main, on constate que la clé de répartition des MNA est plutôt favorable au département des Hauts de Seine (2ème plus riche de France) qui accueille moins de jeunes que le département de Seine St Denis (le plus pauvre de la France métropolitaine). En cause la clé de répartition nationale calculée en prenant en compte un critère de population générale mais qui ignore le potentiel économique et financier des départements.

*Évolution du nombre de MNA confiés aux départements (source Ministère de la Justice)*

années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total France	14908	17022	16760	9524	11315	14782
Dptmt 92	396	441	435	231	292	386
Dptmt 93	397	490	495	217	372	444

### **A Paris, LES MIDIS DU MIE, association parisienne créée il y a 7 ans, a décidé d'arrêter les distributions alimentaires aux mineurs non accompagnés.**

Dans une interview parue dans la revue POLITIS, Agathe NADIMI présidente des Midis du MIE exprime les raisons de cette décision : « *Nous n'arrivions plus à faire face au nombre grandissant de ces jeunes laissés à l'abandon par les pouvoirs publics. Nous ne pouvions plus répondre aux demandes d'aide de première nécessité, incessantes. Nourrir 200 jeunes, ce n'est pas la même chose que d'en nourrir 450, comme en juin lors de notre dernière distribution. Il faut aussi beaucoup de forces humaines pour les encadrer lors des distributions, notamment parce que nous avons toujours*

*fait en sorte que la douceur et la bienveillance soient au cœur de ces rendez-vous au jardin Pali-Kao (dans le 20e arrondissement de Paris)... En sept ans, nous avons été reçus partout, nous avons rencontré tout le monde et nous n'avons absolument rien obtenu »*

*Pour en savoir plus <https://www.politis.fr/articles/2023/09/agathe-adimi-midis-du-mie-pourquoi-nous-arretons-les-distributions-alimentaires-pour-les-mineurs-isoles>:*

## **SUR LE FRONT DES JEUNES**

### **Du côté des mineurs isolés ...**

**Mama** : nous avons annoncé il y a quelques mois la prise en charge par l'ASE 92 de Mama, un jeune gambien pour lequel il avait fallu financer des nuits d'hôtel, et qui avait été accueilli chez plusieurs familles. Mama a fait sa rentrée en milieu scolaire, dans la classe de MODAP au lycée Léonard de Vinci de Bagneux. Une première étape, avant d'accéder, on l'espère, à un apprentissage avant ses 18 ans.

**Khalifa**, hébergé par plusieurs familles, est toujours en attente d'une date d'audience à Paris : Khalifa est parti en vacances ! Une semaine dans l'Eure-et-Loir, à la campagne près de Nogent-le-Rotrou, dans une famille autrefois résidente de Nanterre. Séjour bucolique, poules et canards, grandes balades à vélo. Il en est revenu enchanté ! Dans la foulée, il a enchaîné avec 6 semaines de stage dans une communauté Emmaüs de l'Essonne. Partage, travail, échanges. Une expérience forte. Mais toujours pas de scolarisation...

### **...et des jeunes majeurs, les obstacles à tous les niveaux...**

**Thieny**, jeune malien arrivé en France fin 2019, est pris en charge par l'ASE 92 le 17 décembre 2019. Il a alors 16 ans.

Thieny s'inscrit dès janvier 2020 à l'EDI (Espace Dynamique d'insertion) de Levallois-Perret où il suit des ateliers de remise à niveau et de recherche d'apprentissage jusqu'en mars 2020. Alors qu'il s'inscrit en CFA (centre de formation pour apprentis) pour préparer un CAP Peintre applicateur de revêtement, la crise sanitaire et les confinements successifs l'empêchent de trouver un patron et le CFA le lâche. Qu'à cela ne tienne, dès janvier 2021, il suit pendant 3 mois une formation en pré-apprentissage aux métiers de la propreté, et à l'issue de 2 semaines de stage, l'entreprise lui propose un contrat d'apprentissage. Mais désormais Thieny a 18 ans, pas de titre de séjour, et le patron ne concrétise pas sa proposition.

Thieny poursuit ses recherches, et fait un stage dans une entreprise de bâtiment où le patron lui propose un contrat d'apprentissage. Même problème : sans titre de séjour, pas d'autorisation de travail.

Le 11 mars 2021, Thieny est convoqué à la préfecture pour déposer son dossier. Il en ressort sans le récépissé de demande de séjour auquel il a droit en tant que jeune pris en charge par l'ASE, une simple attestation de dépôt du dossier en main. Impossible avec ça de signer un contrat d'apprentissage. A force de courage et de détermination, il poursuit ses recherches, obtient en 2022 un contrat d'apprentissage et s'inscrit au CFA.

Juin 2022 : Thieny a 19 ans, aucune nouvelle de la préfecture depuis un an. Et l'ASE 92 met fin à sa prise en charge. Il se retrouve à la rue. Thieny est alors orienté par une association de Nanterre vers

le collectif MIE 92. Nous aidons Thieny à écrire un recours gracieux auprès du président du département des Hauts de Seine, qui répond en maintenant sa décision de fin de prise en charge. Après plusieurs relances adressées à la préfecture, nous apprenons le 24 novembre 2022, soit plus d'un an et demi après le dépôt du dossier, que la demande est... toujours à l'étude. Qu'à cela ne tienne ! Le collectif envoie les documents démontrant que Thieny a finalement réussi à décrocher un apprentissage et qu'il est désormais inscrit dans un CFA.

Depuis, plus de nouvelles. Thieny se débrouille au quotidien, va à l'école et au travail. Des procédures ont été engagées par l'avocate (référé urgence, référé liberté) qui n'ont pas été retenues par le tribunal administratif. Un référé est toujours en cours pour obtenir une réponse de la préfecture.

### **Banoumou**

Comme tout MNA pris en charge par l'ASE 92 avant ses 16 ans, Banoumou, un jeune apprenti malien, avait le droit à se faire délivrer un titre de séjour VPF (Vie Privée & Familiale). Le 25/03/2021, il s'était donc rendu sans aucune appréhension à la préfecture de Nanterre quelques jours avant ses 18 ans. Il est inscrit alors en seconde année CAP couverture, un CAP ô combien exigeant. Ce que Banoumou ignore, c'est qu'étant ressortissant malien, ses documents d'état civil seront scrutés très attentivement, car la préfecture part du postulat que les documents des jeunes maliens sont tous falsifiés.

Le 21 septembre 2021, après 6 mois d'incertitude, Banoumou se retrouve sous le coup d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) assortie d'un IRTF de 1 an (Interdiction de Retour sur le Territoire Français). RESF aide Banoumou à faire appel et pendant les 2 années qui vont suivre, il continue sa formation, obtient son CAP et est admis en seconde professionnelle Couvreur. Pendant 2 ans, Banoumou retient son souffle. Il faudra attendre le 17 mai 2023 pour que Banoumou soit convoqué par le tribunal administratif et le 6 juin 2023 pour connaître la décision : l'OQTF est annulée car illégale !

Le 4 juillet 2023 Banoumou demande, selon les règles, un rendez-vous pour l'exécution du jugement. Deux mois plus tard, il n'a toujours pas reçu de réponse et nous devons rappeler à la préfecture qu'elle DOIT le convoquer. Ce sera le 12 septembre 2023, il y va avec RESF, dossier complet sous le bras. Fin de l'histoire ? Pas du tout.

Au guichet, l'agent lui annonce que son dossier ne sera pas examiné comme celui d'un jeune placé à l'ASE avant 16 ans, et donc qu'il ne lui sera pas délivré un titre VPF. Méconnaissance ? Maltraitance ? On fait remarquer que s'agissant d'un dépôt de dossier consécutif à l'annulation de l'OQTF par le tribunal, il semble qu'il y a là une erreur d'appréciation de la situation ; sa demande de titre de séjour doit être examinée dans les conditions qui étaient celles qui existaient avant l'OQTF finalement annulée. Blocage. Il faut se résoudre à prendre le récépissé proposé, à acquitter un timbre fiscal de 50 €, et faire, immédiatement après, appel par mail au chef de service pour résoudre le problème...

Banoumou est à nouveau convoqué le 25 septembre 2023 pour réexamen de sa situation. Entre temps, il a abandonné sa formation en bac pro et a été recruté comme couvreur en CDI. L'histoire se termine bien. Mais que de temps perdu, que de peurs il a dû affronter pendant 2 ans : « Et si mon patron met fin au contrat d'apprentissage ? » « Et si je me fais arrêter au cours d'un contrôle de police ? » « Et si l'ASE 92 ne me garde pas ???? c'est la rue qui m'attend ! ».

## **Sally**

Sally a aujourd'hui 23 ans. Arrivé en France en 2016, il a été confié en 2017 à la fondation des Apprentis d'Auteuil, structure où il a été pris en charge pendant près de 2 ans.

Sally a suivi dans un premier temps un cursus en CAP menuiserie entre 2017, puis il s'est orienté vers un CAP logistique dont il est diplômé en 2018. Il a ensuite intégré un bac pro logistique, en alternance auprès du musée du Louvre, et il a obtenu son diplôme en juin 2022. Sérieux, très investi, il donne entière satisfaction à l'établissement qui lui propose en septembre 2022 une embauche en CDD jusqu'au 30 juin 2023.

Sally a été régularisé en 2018 par la préfecture de Paris, avec un titre de séjour portant la mention «travailleur temporaire », il a toujours fait en sorte de renouveler son titre de séjour en temps et en heure. En décembre 2022, il est reçu par le service des étrangers de la sous-préfecture d'Antony pour renouveler son titre de séjour valable jusqu'au 13 décembre 2022. Il ressort sans récépissé car il lui manque l'autorisation de travail correspondant au CDD qu'il occupe. Le musée du Louvre a bien déposé une demande d'autorisation de travail mais n'a pas obtenu la réponse.

Pour refaire une demande d'autorisation de travail, il faut un récépissé, mais sans autorisation, pas de récépissé ! Sally se présente à deux reprises à la sous-préfecture. En vain. Aucun récépissé ne lui est délivré.

Fin juin 2023, le CDD de Sally se termine, il est maintenant sans papiers depuis 6 mois, tout en ayant multiplié les démarches (attestées par ses prises de rendez-vous et documents de la sous-préfecture). Le Musée du Louvre, qui voudrait renouveler son contrat, mais ne peut le faire, lui remet une attestation en ce sens pour la sous-préfecture, que les Apprentis d'Auteuil et RESF ont interpellée. Après un premier déni, et plusieurs échanges de mails, le service des étrangers finit par délivrer le fameux sésame, qui permettra à Sally de poursuivre une activité professionnelle. Tant pis pour le Louvre !

**Jakaria**, jeune Bangladais en CDI de serveur dans un restaurant parisien, est mis à la rue par l'ASE 92 le 30 avril 2023. Jakaria continue de travailler sans avoir de logement stable. Les demandes de logement en FJT se heurtent aux obstacles administratifs, au motif que Jakaria a un récépissé de demande de titre de séjour et non un titre de séjour.

Le 18 septembre 2023, ayant obtenu la délivrance de son titre de séjour, les demandes de logement reprennent avec l'appui de RESF 92.

## **Préfecture de Nanterre : la mauvaise nouvelle de l'été**

A la fin du mois d'août, les associations de soutien aux étrangers découvrent avec stupéfaction que la préfecture de Nanterre, qui gère les premières demandes de titre de séjour, (AES : admission exceptionnelle au séjour), a changé la procédure, sans que quiconque en soit averti.

On s'inquiète. Que vont devenir toutes les demandes adressées depuis un an et qui n'ont pas reçu de suite ? Les services sont interpellés, leur réponse laisse sans voix. Les boîtes mails de la préfecture étaient « trop petites » pour recevoir et conserver toutes les demandes (sic). Il n'y a plus qu'à recommencer. A nous de prévenir les personnes que nous suivons, pour qu'elles refassent une demande. Désolé pour le « désagrément » (re-sic). Un an de plus à attendre. Au fil des échanges, et

peut-être aussi après un appel du Canard Enchaîné, la préfecture laisse entendre que les demandes anciennes pourraient être traitées. Aucune certitude. Et pour nous, rien qu'une grande colère et écoëurement devant le cynisme et le mépris qui est manifesté vis-à-vis des étrangers.

### **Et à la sous-préfecture d'Antony ?**

Prendre un rendez-vous pour renouveler un titre de séjour, ou demander un premier titre pour motif de soins ? Mission impossible. Les associations locales, Cimade, LDH, RESF, le collectif de soutien aux sans-papiers de Bagneux ont rassemblé leurs forces, ont été reçues début juillet par le nouveau sous-préfet, M. Trevisani, qui n'a pris aucun engagement. Tous les lundis matin, des étrangers de tous âges et situations, et leurs soutiens, se rivent sur leurs téléphones pour tenter de décrocher un rendez-vous. Très peu y parviennent, le nombre de rendez-vous proposés est irrégulier, les bugs du système fréquents, et le business de captation de ces rendez-vous par des privés, qui les revendent, fonctionne à plein.

Le résultat : perte de formations, d'emplois, de droits sociaux pour les étrangers, dans une indifférence croissante.

### **Du côté de l'école**

A Nanterre comme à Paris, le droit à l'école pour les jeunes isolés étrangers semble bafoué.

Les années précédentes, on pouvait inscrire des MNA aux alentours du 15 septembre, après le 2<sup>ème</sup> tour des affectations par la procédure informatisée Affelnet. A cette rentrée 2023, impossible. La DVESCO (division de la vie de l'élève et de la scolarité au rectorat de Versailles) a demandé de geler les inscriptions. Aujourd'hui, le dégel n'est toujours pas intervenu (malgré les températures exceptionnellement chaudes), et les jeunes végètent, à la rue ou accueillis en famille, ou pour ceux qui sont pris en charge par l'ASE 92, dans les hôtels.

Résultat : dans la classe de MODAP d'un lycée de la banlieue sud, 5 (cinq) élèves ont été affectés !!! Pourtant la classe est prévue pour 20 élèves !

Autre écho : des jeunes de l'ASE 92 arrivent en classe de MODAP au lycée avec un dossier administratif incomplet : ni adresse, ni nom de référent, ni le nom d'un interlocuteur à qui s'adresser pour les absences ou rencontres « parents-professeurs ». L'administration du lycée s'en inquiète, contacte l'ASE 92 : les élèves ne sont plus revenus ! Pour un autre jeune, un prof appelle l'ASE, explique que ces infos sont nécessaires. Réponse : « nous avons des consignes pour ne pas remplir ». « Et si les absences ne sont pas justifiées, c'est un mauvais point pour les jeunes dans leur dossier pour la préfecture ? » « On sait, mais ce n'est pas notre problème. »

**Des cas isolés ? Pas du tout. L'UNICEF confirme :**

### **Les mineurs isolés « retardés » dans leur parcours scolaire, selon l'Unicef**

Les 25 000 mineurs non accompagnés présents sur le territoire français perdraient entre six mois et trois ans de scolarisation à cause de la lenteur des procédures administratives, selon l'organe onusien de protection de l'enfance.

[https://www.lemonde.fr/education/article/2023/09/20/education-les-mineurs-isoles-retardes-dans-leur-parcours-scolaire-selon-l-unicef\\_6190138\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2023/09/20/education-les-mineurs-isoles-retardes-dans-leur-parcours-scolaire-selon-l-unicef_6190138_1473685.html)

## 😊 **BONNES NOUVELLES : OUI ! ELLES ET ILS S'EN SORTENT**

### *De belles réussites, des diplômes et des logements !*

- 😊 **Lamine**, jeune Sénégalais, arrivé en France en 2017 à 17ans1/2. Après les tests passés au CIO il est orienté en Bac pro électricité. Pris en charge par l'ASE 92 sur décision judiciaire puis en contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans. Il est aujourd'hui **titulaire d'un BTS électricité et ses environnements connectés**. Toutes nos félicitations !
- 😊 **Saran**, jeune Guinéenne, dont nous avons raconté le parcours dans le numéro 3 du Fil Info, a effectué sa 3<sup>ème</sup> année de formation en alternance, travaillant (durement) dans une maison de retraite. Saran est **aujourd'hui titulaire d'un Bac Pro ASSP** (Accompagnement soins et services à la personne), toutes nos félicitations ! Saran envisage cette année la formation d'Aide-Soignante si elle parvient à trouver un employeur.
- 😊 **Yaya**, jeune Ivoirien dont nous avons raconté le parcours dans le numéro 2 du Fil Info : il appelle de Roissy le 17 août. « Je pars pour un mois en Côte d'Ivoire ! Le bonheur ! ». **Yaya travaille pour une mairie, il a obtenu un logement. Parcours réussi !**
- 😊 **Mamadou**, jeune Malien, salarié en CDI a été mis à la rue le 20 avril par l'ASE 92 pour ses 21 ans. RESF 92 fait une intervention auprès d'un autre service du département des Hauts de seine, le « FIJ » (le fonds d'insertion des jeunes dont le département indique que cela permet « de soutenir l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans par des aides financières attribuées dans le cadre de projets individuels ou collectifs ») pour un hébergement d'urgence provisoire : Mamadou sera logé dans un hôtel avec participation financière à sa charge pour un peu plus de 30 % de son salaire au SMIC. Il obtient **une place en FJT** le 3 juin 2023, et l'appel à dons permet de lui apporter l'essentiel pour démarrer, il peut s'installer convenablement.
- 😊 **Mohamed**, jeune Ivoirien, en CAP Étancheur du bâtiment et des travaux publics en apprentissage, dont le parcours administratif a été semé d'obstacles à franchir : demande de titre de séjour suivie d'une OQTF, laquelle a été annulée, nouvelle demande de titre de séjour, pour un titre de séjour délivré en août 2023. Fin de prise en charge par l'ASE 29 juillet 2023 à ses 21 ans sans aide pour faire des démarches de logement, l'ASE 92 lui proposait une place en CHRS moyennant un tiers de son salaire d'apprenti (qui est au taux de 50 % du SMIC). Il visite les lieux : une chambre sur une péniche, avec notamment interdiction de visites, et obligation de se nourrir à l'extérieur. Il obtient, à 5 jours de sa mise à la rue, **une place en FJT** et avec la chaîne de solidarité des bénévoles qui lui apportent l'essentiel pour démarrer, il peut s'installer convenablement.
- 😊 **Samassa**, jeune Guinéen, victime de la préfecture avec une OQTF lorsqu'il était apprenti boulanger a fini par se voir délivrer son premier titre de séjour, après avoir redéposé un dossier.

## **AUTOUR DE NOUS**

**Arrêté du 8 septembre 2023 fixant le montant du financement de l'Etat pour le maintien de la prise en charge des jeunes majeurs par l'aide sociale à l'enfance**

[https://www.infomie.net/IMG/pdf/joe\\_20230921\\_0219\\_0002.pdf](https://www.infomie.net/IMG/pdf/joe_20230921_0219_0002.pdf)

## A Marseille

Le pape François s'est rendu à Marseille pour appeler les Européens à accueillir les migrants. Mise à l'abri express d'une soixantaine de MNA, après deux manifestations, des articles de presse, un campement et l'occupation de l'Eglise Notre Dame du Mont. La veille de l'arrivée du Pape, les MNA sont mis à l'abri. Les évaluations express de leur minorité commencent dès le lundi, sans laisser aux jeunes, souvent épuisés physiquement et psychologiquement, le temps de se remettre. Evaluations bâclées, précipitées, souvent sans traducteur. Le mardi, une part importante de ces jeunes est déjà remise à la rue, il n'y a plus qu'à lancer des recours qui prendront des mois. Et à nouveau, des enfants à la rue pour l'hiver !

## A Nîmes

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/un-toit-c-est-un-droit-une-centaine-de-mineurs-non-accompagnes-manifestent-a-nimes-4638691>

**Un toit c'est un droit", une centaine de mineurs non accompagnés manifestent à Nîmes.**

Une centaine de personnes a demandé l'intégration et la mise à l'abri de mineurs non accompagnés ce samedi devant la Maison carrée à Nîmes. De jeunes immigrés qui attendent tous les jours devant les bureaux du département dans l'espoir d'avoir un logement et de pouvoir être scolarisés.

## Un récit à ne pas manquer

« Le ciel dans la tête », roman graphique d'Antonio Altarriba et Sergio Garcia Sanchez. Ed Denöel Graphic.

Nivek, né pauvre en RDC, a déjà plusieurs vies derrière lui lorsqu'il décide de gagner l'Europe. Epopée sombre, chaotique, jalonnée d'embûches, c'est un voyage où les années semblent durer des siècles.

**Contact : pour des infos, pour signaler une situation ou un besoin d'aide, pour participer aux permanences et accompagnements : [collectif.resf.mie.92@gmail.com](mailto:collectif.resf.mie.92@gmail.com)**

Pour faire un **don au Collectif RESF MIE 92** et contribuer à la prise en charge des situations les plus urgentes, vous pouvez utiliser la page HelloAsso de l'association (loi 1901) REJE 92 (Réseau d'Entraide Jeunes Etrangers 92) : <https://www.helloasso.com/associations/reseau-d-entraide-jeunes-etrangeurs-92/formulaires/1>

**Et comme toujours, nous faisons un appel aux bonnes volontés pour :**

- Accompagner des démarches : recherche d'apprentissage, de stage, d'une place en FJT
- Aide administrative : CPAM, Impôts...
- Soutien matériel ponctuel
- Dons lors des installations en FJT